

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde : cahier d'expériences n°4 - novembre 2011**
<https://www.gironde.fr/sites/default/files/2017-04/participation-habitants.pdf>
- **Guide méthodologique pour la concertation des Val-de-Marnais**
www.guidaimf.caminno.fr/pdf/guide_methodo_concertation_CG_94.pdf
- **Club PLUi Occitanie « La concertation citoyenne dans les PLUi » _ 2016**
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/restitution_clubplui23mars2016_final.pdf
- **« PLU GARD DURABLE / CONSTRUISONS LE GARD DE DEMAIN »**
http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/publications/Gard_durable/plans-locaux-d-urbanisme-gard-durable.pdf

CONTACTS

DREAL Occitanie

1, rue de la Cité administrative - CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
tél. 05 61 58 50 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Cerema Sud-Ouest

Rue Pierre Ramond - CS 60013
33166 Saint Médard en Jalles Cedex
tél. 05 56 70 66 62
www.sud-ouest.cerema.fr



IDENTIFIER ET MOBILISER LES PARTIES PRENANTES DE LA CONCERTATION

3

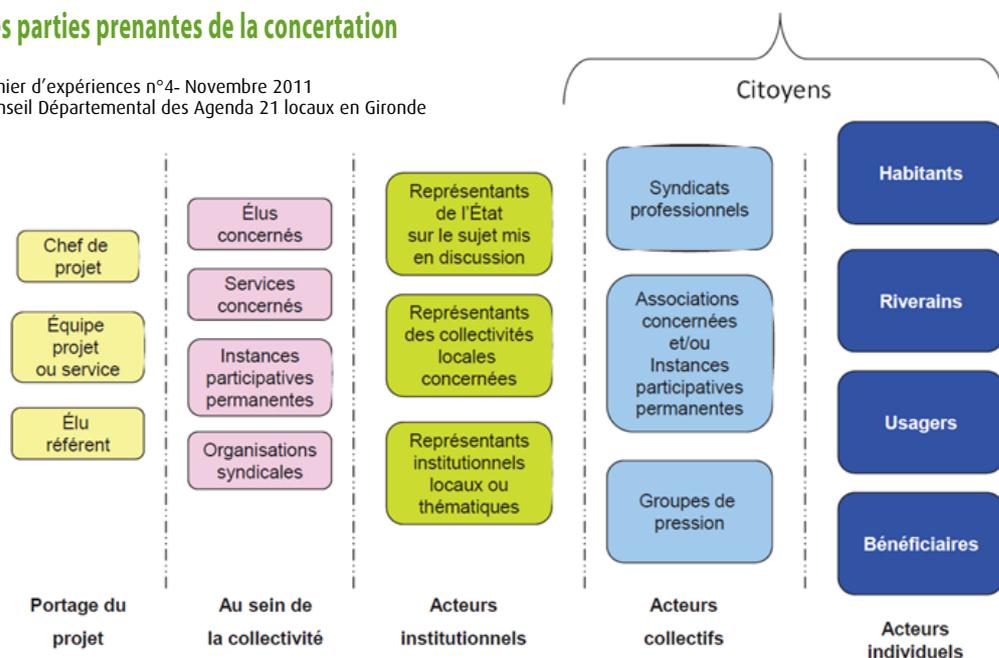
« Partager l'action publique avec ceux qui la vivent en les informant, en les écoutant, en les associant à la réflexion : cela implique de donner à chacun et à tous l'occasion de prendre la parole sur les enjeux collectifs, sans se contenter des acteurs habituellement impliqués.

Il est indispensable de savoir qui associer et comment mobiliser. »

Extrait du « Guide méthodologique pour la concertation des Val-de-Marnais » _ Conseil général du Val-de-Marne _ 2008

Les parties prenantes de la concertation

Cahier d'expériences n°4- Novembre 2011
Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde



source : CG94 et CG 33

La réponse en termes d'échelle de la concertation a été de travailler par secteurs de communes. Une échelle sectorielle intermédiaire qui permet déjà de créer des habitudes de travail entre tous les élus. Ensuite garder ces mêmes secteurs pour la concertation avec les citoyens pour une meilleure réceptivité du projet, et échapper aux questions d'intérêt particulier qui pourraient émaner si on descendait trop au niveau communal.

Il est ressorti que pour éviter les conflits d'intérêts particuliers avec le projet général, il faudrait peut-être réfléchir, déjà dans un premier temps, à la formation, à la sensibilisation du public avec lequel on va concerter. Vulgariser, faire comprendre le projet auprès des habitants.

Extraits de la restitution du Club PLUi Occitanie « La concertation citoyenne dans les PLUi » _ CC Vère-Grésigne pays Salvagnacois _ 2016

Comment mobiliser ? Quelques réponses apportées par des collectivités girondines :

- On ne cherche pas à faire venir tout le monde, on part du principe que ce qui viennent sont les « bonnes personnes » et qu'ils sont le premier pas vers un effet boule de neige.
- On diversifie les modalités de participation, en inventant une participation à la carte : tout le monde peut trouver une façon de participer qui lui convient !
- On joue sur la proximité, géographique et thématique : en allant au plus près des gens, chez eux, mais aussi sur les sujets qui les intéressent.

Moyens de mobilisation	Avantages	Limites
Affichage sur la voie publique, médias institutionnels locaux, mairies	Facilité de mise en œuvre Transparence de l'information Ouverture potentielle à tous	Faible attractivité en dehors des publics déjà mobilisés et concernés Incertitude sur la visibilité réelle de l'information, inégalité d'accès (lecture, fréquentation)
Appel à volontariat ciblé (par voie de presse et d'affichage)	Message ciblé et donc a priori plus attractif	Inégalité d'accès réel : les catégories les plus éloignées de la prise de parole publique osent peu se porter volontaires
Mobilisation par des relais pertinents Ex. pour toucher les jeunes : lieux de formation, MJC, lieux de loisirs, etc.	Efficace pour toucher des catégories d'acteurs précis et les mettre en confiance	Temps de sensibilisation des relais assez variable Influence de l'image du relais à anticiper
Sollicitation directe sur les lieux de vie, de travail, de loisirs, de mobilité	Efficacité pour toucher des publics qui ne sont pas spontanément intéressés par ces démarches	Disponibilité ensuite pour s'impliquer dans un travail plus poussé. Plus adapté à consultation simple.
Tirage au sort (par exemple, sur liste téléphonique ou sur liste électorale)	Démarche aléatoire réellement ouverte à toute catégorie sociale	Frustrant pour les volontaires qui ne seraient pas tirés au sort. Que deviennent-ils après ?
Échantillonnage (méthode des quotas, par exemple à partir d'une base de données)	Équilibre dans la représentation des différentes catégories retenues pour l'établissement des quotas	
Internet	Transparence et visibilité ; image dynamique et notoriété	Fracture numérique / Exigeant en termes de mise à jour et de modération

Extrait du « Guide méthodologique pour la concertation des Val-de-Marais » _ Conseil général du Val-de-Marne _ 2008

- On mobilise des rendez-vous bien identifiés, déjà fréquentés par les citoyens (fêtes locales, marchés...).
- On compte sur la bouche-à-oreille et sur l'approche « par les pairs ». Les rapports de proximité (voisins, amis, famille) sont les méthodes de communication et de diffusion les plus efficaces.
- On travaille sur les modalités d'animation qui doivent être ludiques.
- On essaie d'allier la forme et le fond dans l'organisation de la participation.

Cahier d'expériences n°4 - Novembre 2011 _ Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde